

Réservé à l'Administration

Priorité : 1 - 2

Dossier remis le : ___ / ___ / 2022



Service d'éducation et d'accueil Strassen

Fiche d'inscription Année scolaire 2022-2023

- A remettre au SEA pour le samedi 11 juin à midi au plus tard svp -

Enfant

NOM													
Prénom													
Matricule	<table border="1"> <tr> <td> </td><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td> </tr> </table>												
Adresse	L-	Lieu											
	Rue	N°											
Langues parlées													
Sexe	Masculin <input type="checkbox"/>	Féminin <input type="checkbox"/>	Autre <input type="checkbox"/>										
Mode d'inscription SEA	Régulier <input type="checkbox"/>		Irrégulier <input type="checkbox"/>										

Cycle fréquenté en 2022-2023

Cycle 1	Cycle 2	Cycle 3	Cycle 4
Précoce <input type="checkbox"/>	2.1 <input type="checkbox"/>	3.1 <input type="checkbox"/>	4.1 <input type="checkbox"/>
Préscolaire : 1.1 <input type="checkbox"/> 1.2 <input type="checkbox"/>	2.2 <input type="checkbox"/>	3.2 <input type="checkbox"/>	4.2 <input type="checkbox"/>

Mon enfant a un/une/plusieurs frère(s), sœur(s) déjà inscrit(e)(s) à la maison relais :

Non <input type="checkbox"/>	Oui <input type="checkbox"/> Si oui, dans quel(s) cycle(s) : _____
------------------------------	---

Allergies, intolérances et régimes alimentaires

Allergies ou intolérances alimentaires sans risque de choc anaphylactique doivent être certifiées par votre médecin traitant.

Aliments à exclure :

Régimes alimentaires (pas de porc, végétarien, ...): merci de nous indiquer les aliments que votre enfant ne **doit** pas manger. Nous respecterons vos indications dans la mesure du possible.

Aliments à éviter :

Maladies et soucis de santé

	Oui	Non
Maladie (besoins de santé spécifiques) Votre enfant souffre-t-il d'une maladie chronique (diabète, épilepsie, asthme, affection cardiaque ou autre) ?		
Allergies pouvant entraîner un risque de choc anaphylactique ?		
Si oui , merci de faire remplir le Projet d'Accueil Individualisé (PAI) par votre médecin traitant et de joindre le Plan d'Action d'Urgence correspondant. Le Responsable du site de votre enfant vous contactera avant la rentrée.		

Produits de soins

	Oui	Non
Autorisation d'utiliser les produits de soins listés dans le Règlement d'ordre interne de la Structure d'Education et d'Accueil de Strassen		

Pièces à annexer au présent dossier d'inscription

Certificats de travail récents (pas de contrat de travail svp) des personnes investies du droit d'éducation attestant que vous occupez un emploi salarié et indiquant les heures de travail hebdomadaires ou attestation d'une inscription à l'ADEM	
Copie de la carte d'identité des personnes investies du droit d'éducation ainsi que de toute personne autorisée à venir chercher l'enfant	
Copie de la carte de sécurité sociale de l'enfant	
Ordre de domiciliation dûment rempli et signé, pour les nouveaux inscrits ou si vos coordonnées bancaires ont changé (Annexe 8)	
Copie de la carte de vaccination de l'enfant. Les représentants légaux sont responsables que la copie de la carte de vaccination soit à jour. La Croix-Rouge luxembourgeoise ne fait pas de contrôle des vaccins. La collecte de cette donnée est ordonnée par la Division de l'inspection sanitaire du Ministère de la santé.	
Autorisation pour la prise et/ou la publication d'images (photographies ou vidéos) pour enfants mineurs ayant moins de 13 ans (Annexe 12)	

Pour les enfants dont la garde/autorité parentale n'est pas conjointe/partagée : Copie du jugement/référé de droit d'éducation	
Pour les enfants présentant une allergie/intolérance alimentaire : un certificat médical récent attestant les allergies et/ou les intolérances	
Pour les enfants à besoins de santé spécifiques : - le Projet d'accueil individualisé - le Plan d'Action d'Urgence	
Annexe 1: Fiche de présence pour l'année 2022/2023	

Veillez compléter en cochant :

Je reconnais/Nous reconnaissons avoir reçu et lu:

1. le règlement d'ordre interne du Service d'éducation et d'accueil,
2. la notice d'information spécifique au traitement de données personnelles sous forme d'images (photographies ou vidéos) captées par la Croix-Rouge luxembourgeoise (annexe 11),
3. la notice générale de protection des données personnelles – Services d'éducation et d'accueil de la Croix-Rouge luxembourgeoise (annexe 10),

annexés à la présente fiche d'inscription et les accepte expressément.

J'atteste/nous attestons que les informations transmises dans la présente fiche d'inscription sont complètes, véridiques et conformes à la législation.

Je consens/nous consentons expressément et explicitement à ce que les données de santé de l'enfant renseignées ci-dessus soient traitées par le Service d'éducation et d'accueil de Strassen.

Les demandes incomplètes ou comportant des informations erronées ne seront pas prises en compte et peuvent donner lieu à une exclusion de l'enfant. Les tuteurs légaux s'engagent à communiquer chaque changement dans les meilleurs délais, ce qui permettra de mettre à jour le dossier de l'enfant.

Lieu et Date : _____, le ____/____ 2022

Signatures (père, mère, représentant légal)

COMMUNIQUE (17 mars 2022)

Gratuité des repas et de l'encadrement dans les Maisons relais

Le Ministre de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse a annoncé que, sous certaines conditions, les repas et l'accueil dans les Services d'Education et d'Accueil pour enfants scolarisés (maisons relais) seront gratuits à partir de la rentrée 2022/2023.

Suite à cette annonce, nous vous informons que notre règlement d'ordre interne devra être adapté dès que les modalités de la gratuité seront connues.

Ces changements seront faits ultérieurement, une fois que le ministère compétent nous aura communiqué les détails et conditions de cette gratuité.

Modalités et signatures

- VEUILLEZ LIRE ATTENTIVEMENT LA FICHE CI-JOINTE SUR LES MODALITES D'INSCRIPTION -

Tous les enfants désirant fréquenter le Service d'éducation et d'accueil à partir du 15 septembre 2022 doivent être inscrits moyennant la présente fiche d'inscription (ou de la lettre de renouvellement).

Les dossiers d'inscription complets devront être remis en mains propres :

du mardi 19 au vendredi 29 avril 2022 entre 16h30 et 19h00	Guichets d'inscription dans les halls des sites Blummewiss et Ben Heyart
les mercredis 4, 18, 25 mai et 8 juin entre 16h30 et 19h00	Secrétariats des sites Blummewiss, Martyrs et Hueflach
le samedi 11 juin entre 10 et 12 heures	Secrétariats des sites Blummewiss, Martyrs et Hueflach

Le délai de dépôt pour les fiches d'inscription est fixé au **samedi 11 juin 2022 à midi**.

Les admissions se feront dans le respect complet des critères de priorités prévu par notre Règlement d'Ordre interne et dans le cadre des places autorisées par l'Agrément ministériel.

Les familles répondant aux critères de priorité recevront une confirmation pour le 1er juillet au plus tard.

Les familles dont la situation actuelle ne correspond pas aux critères de priorité recevront une réponse pour le 1er septembre au plus tard. Tout changement de situation doit nous être communiqué.

Les réponses seront envoyées par courrier électronique.

Attention 😊

Seuls les dossiers déposés dans le cadre des horaires prévus (voir tableau plus haut) seront considérés. Les dossiers déposés dans nos boîtes à lettres ou envoyés par courrier électronique ou postal ne seront pas pris en compte.

Uniquement les dossiers complets (la fiche d'inscription ou de renouvellement dûment remplie et signée + tous les documents annexés) seront acceptés. Merci de bien les vérifier avant de nous les remettre.